

Rapport



Dans le cadre de la Tournée des régions 2022, le Réseau a visité 6 villes à travers la province de Québec. L'équipe est allée à la rencontre de ses membres afin de discuter des trajectoires à privilégier afin de favoriser la reconnaissance des massothérapeutes du Québec et un meilleur encadrement de la profession.

La tournée a débuté au mois de juin et le Réseau s'est déplacé dans les villes de Brossard, Trois-Rivières, Laval et Montréal. Puis, en septembre, l'association a poursuivi ses visites dans les villes de Mont-Tremblant et de Québec.

Sur place, nous avons observé, de la part des membres présents, un fort intérêt à participer à ce type d'évènement. Les personnes impliquées nous ont démontré leur motivation à se rassembler et à discuter de la profession avec leurs confrères.

Lors des 6 rencontres de consultation, nous avons adressé les 4 mêmes questions aux participants afin d'orienter et de structurer les échanges :

QUESTION 1 : Considérez-vous que la massothérapie au Québec manque de reconnaissance? Si oui, dites-nous de la part de qui et pour quelles raisons selon vous?

QUESTION 2 : Est-ce que les exigences relatives à la formation de base pour pratiquer la massothérapie sont adéquates?

QUESTION 3 : Quels sont selon vous les points forts du modèle d'encadrement actuel et ses faiblesses? Est-ce que la massothérapie est prête pour une nouvelle forme d'encadrement?

QUESTION 4 : Est-ce qu'un encadrement par un organisme officiel unique qui contrôlerait l'accès à la profession et le titre de massothérapeute, autre qu'un ordre professionnel, vous semble une avenue intéressante? Si oui, quelles conditions devraient être respectées afin qu'une telle transition soit à l'avantage des massothérapeutes et du public?

Dans l'ensemble des groupes, les échanges furent très constructifs et dynamiques. Chaque question a apporté son lot de discussions et les membres ont pu se prononcer ouvertement. Notamment, des sujets ont été soulevés de façon récurrente comme le manque de reconnaissance de la profession par différents acteurs, les exigences de la formation de base en massothérapie ou encore le nombre d'heures de formation continue à réaliser.

Également, certains éléments ont fait consensus auprès des participants comme l'intérêt pour un titre réservé aux massothérapeutes, une meilleure uniformité du volet théorique de la formation de base et des évaluations ainsi qu'une meilleure harmonisation des pratiques d'encadrement mises en place par les associations.

À la lumière de ces constats, nous désirons approfondir certains sujets en sondant l'ensemble de nos membres en décembre 2022.

